



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3870

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges publics - Subvention d'investissement - Equipements

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claissé, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3870**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Subvention d'investissement - Equipements**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de leur service de restauration et des plateaux techniques des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Pour répondre au besoin des établissements, la Métropole met en place les cadres d'achat nécessaires, au moyen de marchés d'équipements de cuisine, de mobiliers administratifs et pédagogiques.

Cependant, des demandes spécifiques peuvent survenir de la part des établissements qui ne trouvent pas réponse dans ces marchés.

Dans cette situation précise, la Métropole peut attribuer une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériel spécifique par le collège.

La subvention est accordée après une étude technique du matériel demandé. Le montant accordé à l'établissement doit être justifié par des devis. Dès lors que la subvention est attribuée, le collège procède directement à l'acquisition du matériel concerné par la demande de subvention et transmet à la Métropole les factures afférentes pour justificatif du paiement de la subvention.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions d'équipements à 7 établissements, pour l'achat d'équipements spécifiques de cuisine, de mobilier et matériel pour l'accueil d'élèves présentant un handicap, ainsi que pour des ateliers de SEGPA.

Le montant total de ces subventions représente 62 267 € TTC, réparti comme suit :

- le collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, d'un montant de 13 870,80 € TTC (logiciel, badge et distributeur de plateaux),
- le collège Marcel Pagnol à Pierre Bénite, pour l'achat de matériels de cuisine pour la salle tremplin accueillant des élèves en décrochage scolaire, d'un montant de 9 552,41 € TTC,
- le collège Jean Charcot à Lyon 5°, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, d'un montant de 14 094,60 € TTC (logiciel, badge et distributeur de plateaux),
- le collège Gérard Philipe à Saint Priest, pour le remplacement d'un équipement frigorifique de chambre froide, pour un montant de 2 954,19 € TTC,
- Le collège Théodore Monod à Bron, pour du matériel et du mobilier adaptés à l'accueil d'élèves présentant un handicap, d'un montant de 1 795 € TTC,
- le collège Pierre Brossolette à Oullins, dont le matériel et les équipements pédagogiques des plateaux hygiène alimentation service (HAS) et habitat pédagogiques sont vétustes, d'un montant total de 10 000 € TTC,
- le collège Louis Aragon à Vénissieux dont le matériel et les équipements pédagogiques des plateaux techniques espace rural, environnement (ERE) et habitat sont vétustes, d'un montant total 10 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2019, des subventions d'investissement pour des équipements répartis sur les collèges suivants pour un montant de :

- 13 870,80 € au profit du collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

- 9 552,41 € au profit du collège Marcel Pagnol à Pierre-Bénite, dans le cadre de l'acquisition d'équipements de cuisine pour la salle tremplin,

- 14 094,60 € au profit du collège Jean Charcot à Lyon 5°, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

- 2 954,19 € au profit du collège Gérard Philipe à Saint Priest, dans le cadre du remplacement d'un équipement frigorifique de chambre froide,

- 1 795 € au profit du collège Théodore Monod à Bron, dans le cadre de l'acquisition de matériel et mobilier adaptés à l'accueil d'élèves présentant un handicap,

- 10 000 € au profit du collège Pierre Brossolette à Oullins, dans le cadre de l'acquisition de matériels et d'équipements pédagogiques pour le fonctionnement des plateaux techniques des SEGPA, des champs HAS et habitat,

- 10 000 € au profit du collège Louis Aragon à Vénissieux, dans le cadre de l'acquisition de matériel et d'équipements pédagogiques pour le fonctionnement des plateaux techniques des SEGPA, des champs ERE et habitat.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement en résultant, soit 62 267 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204 - opération n° 0P34O4861A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.